



Retraite

60, 62 ou 65 ans ?

1. Qui a dit ? « Ce serait hypocrite de décaler l'âge légal ...Vous savez déjà plus quoi faire après 55 ans ! »

- a. Jean Luc Mélenchon
- b. Philippe Martinez (CGT)
- c. Emmanuel Macron

2. L'âge légal de départ à la retraite, actuellement 62 ans, ça veut dire quoi ?

- a. J'ai 62 ans, je suis obligé.e de partir à la retraite
- b. J'ai 62 ans, je suis au chômage ou au travail, peut-être épuisé.e, je peux partir et toucher ma retraite
- c. J'ai 62 ans, je pars faire une retraite spirituelle

3. Exemple concret : J'ai 55 ans, je suis au chômage.

- a. J'ai tellement d'offres d'emplois que je ne sais pas laquelle choisir...
- b. Je traverse la rue et je trouve un travail
- c. Je vais toucher une allocation chômage pendant 3 ans, puis le RSA en attendant d'avoir l'âge légal pour partir

4. Reculer l'âge légal à 65 ans est indispensable :

- a. Oui, parce que sinon on ne pourra pas financer les retraites
- b. Non il n'y a pas de problème de financement des retraites
- c. Oui, pour faire plaisir aux marchés financiers qui veulent notre épargne retraite.

Réponses ➔



Franchement ce serait hypocrite de décaler l'âge de la retraite... Quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, quand on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays. On va vous dire : non non faut aller jusqu'à 64 ans ! Vous savez déjà plus comment faire à 55 ans ! les gens vous disent les emplois c'est plus bon pour vous. C'est ça la réalité... Vous dire : mes bons amis il faut travailler plus longtemps c'est le délai légal, ce serait hypocrite ! » E Macron
le 25/04/2019, conférence de presse Grand Débat National (à retrouver sur facebook)

1. Réponse c : Emmanuel Macron voir ci-dessus la citation complète.

2. Réponse b : Je peux partir (mais je ne suis pas obligé.e) et toucher ma pension de retraite. **A taux plein si j'ai toutes mes annuités.** Si je n'ai pas toutes mes annuités, soit j'ai une décote par trimestre manquant, soit je continue à travailler, éventuellement jusqu'à 67 ans, âge pour toucher une pension sans décote.

3. Réponse c : Si âge légal de départ à 60 ans : 3 ans de chômage, puis 2 ans de RSA

Si âge légal 62 ans : 3 ans de chômage, puis 4 ans de RSA

Si âge légal 65 ans : 3 ans de chômage, puis 7 ans de RSA

4. Réponse b : Non la retraite ne coûte pas un pognon de dingue... Pour le COR (Conseil d'Orientation des retraites, organisme officiel) **il n'y aucun problème de financement.** L'État disposerait même d'un fond de réserve de plus de 120 Milliards pour les retraites. Donc **cette réforme n'est absolument pas nécessaire** elle est uniquement dictée par une volonté politique et par le MEDEF et le désir des marchés financiers de mettre la main sur une partie des 328 Milliards de nos cotisations, en incitant les futurs retraités à orienter leur épargne vers des caisses de prévoyance et fonds de pension privés.

Espérance de vie en bonne santé :

Fe m m e s 64,5 ans

Hommes 63,4 ans

**2020:taux
d'emploi des
60/64ans
33 % !**

**De la solidarité
au chacun pour soi !**

**Espérance de
vie d'un cadre
7 ans de + que
celle d'un
ouvrier**